

DECRET N° 96-19 du 23 Janvier 1996

Chargeant Monsieur Aurélien HOUESSO, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique de l'intérim de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Développement Rural pour compter du 15 Janvier 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;

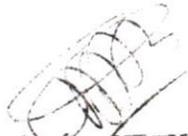
D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 15 Janvier 1996, Monsieur Aurélien HOUESSO, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Janvier 1996

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat  
Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre  
d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouver-  
nementale et de la Défense Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CES 2 CC 2 CE 2 HAAC 2 MDR-MEMH 4 MEDN 4  
AUTRES MINISTRES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-